



Cloisons - 126/90 - 1x Placoplatre® BA 18S THD Activ'Air® - 1x Placoplatre® BA 18S THD Activ'Air® - Stil® M 90 - 0.45 m - EI60 - 37 dB - 6.95 m - Sans isolant

Description

Les cloisons de distribution Placostil® "monoparement" sont constituées de plaques de plâtre Placo® de 90 cm de largeur vissées sur une ossature en acier galvanisé Placostil®. Elles constituent des ouvrages offrant une gamme très étendue de performances, obtenues en variant la nature des plaques, la dimension de l'ossature, ou l'ajout d'un isolant. Cette solution est constituée de la plaques Placoplatre® BA 18S THD Activ'Air®. Elle dispose de la technologie Activ'Air® qui permet de réduire jusqu'à 70% la concentration de formaldéhyde de l'air ambiant. La plaque Placoplatre® BA 18S THD Activ'Air® possède un carton de couleur jaune et elle est classé A2-s1, d0.

Domaines d'emploi

Initialement destinées aux milieux hospitaliers, les cloisons Placostil® "monoparement" trouvent également leur place dans tous les locaux où des résistances aux chocs d'occupation importantes ou de hautes performances acoustiques ou de résistance au feu sont exigées.

Performances

| | | |
|--|---------------------------|---------------------------------------|
| Type | 126/90 | |
| Épaisseur totale de la cloison | 126 mm | |
| Nombre et type de plaques par parement | 1 ^{er} parement | 1x Placoplatre® BA 18S THD Activ'Air® |
| | 2 ^{ème} parement | 1x Placoplatre® BA 18S THD Activ'Air® |
| Isolation | Type | Sans isolant |
| Ossature | Montant/Rail ou Cornière | Stil® M 90 et R 90 |
| | Entraxe montant | 0,45 m |
| | Montant simple ou double | Double |
| | Hauteurs limites | 6,95 m |
| Résistance au feu | Protection Incendie | EI60 |
| Performances acoustiques | R _A | 37 dB |
| Résistance aux chocs | | 120 J |

Justificatifs

Référence RE acoustique : Simulation AcouS STIFF®
 Référence PV Résistance au feu : RS13-063 + ext.15/2 & 21/3
 DTA/DTU : 9/16-1032_V3

Notes

Résistance au feu : Performance obtenue avec joints horizontaux en vis-à-vis protégés ou non protégés décalés de 400 mm, Hauteur limitée à 6,35 m. d'une face à l'autre, et boîtiers électriques non protégés décalés, ou protégés en vis-à-vis (voir page 206). Hauteur limitée à 6,35 m (cf. nouvelles dispositions - sept. 2015).